

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 AVRIL 2019**

Délibération
n° 2019.04.071

Gestion de la dette
2019

LE DIX AVRIL DEUX MILLE DIX NEUF à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **02 avril 2019**

Secrétaire de séance : Françoise DELAGE

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, Jacky BOUCHAUD, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Jean-Claude COURARI, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Karen DUBOIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Yannick PERONNET, Jean-Philippe POUSSET, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU,

Ont donné pouvoir :

André BONICHON à François NEBOUT, Laïd BOUAZZA à Anne-Sophie BIDOIRE, Michel BUISSON à Christophe RAMBLIERE, Danielle CHAUVET à Elisabeth LASBUGUES, Monique CHIRON à Jean-Luc MARTIAL, Véronique DE MAILLARD à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Jacques DUBREUIL à Denis DOLIMONT, Georges DUMET à Thierry MOTEAU, Martine FRANCOIS-ROUGIER à José BOUTTEMY, Isabelle LAGRANGE à Philippe VERGNAUD, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Pascal MONIER à Jean-Philippe POUSSET, Marie-Hélène PIERRE à Jean-François DAURE, Bernard RIVALLEAU à Jacky BOUCHAUD, Gérard ROY à Sabrina AFGOUN, Vincent YOU à François ELIE

Excusé(s) :

Xavier BONNEFONT, Patrick BOURGOIN, Gilbert CAMPO, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Annette FEUILLADE-MASSON, Joël GUITTON, Dominique PEREZ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 AVRIL 2019

**DELIBERATION
N° 2019.04.071**

FINANCES

Rapporteur : Monsieur DOLIMONT

GESTION DE LA DETTE 2019

A- EVOLUTION DE LA DETTE DE GRAND ANGOULEME DEPUIS LE 1ER JANVIER 2017

Depuis le 1^{er} janvier 2017, l'encours de dette a augmenté de 18,46 M€ :

- 2,75 M€ entre 2017 et 2018
- 15,71 M€ entre 2018 et 2019.

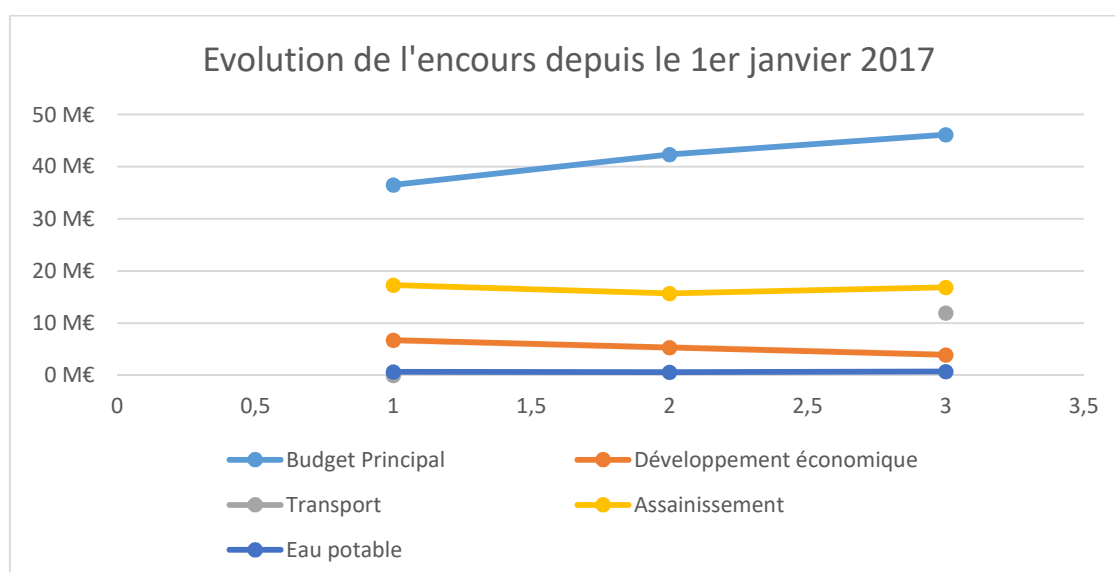
GrandAngoulême a réalisé des emprunts :

En 2017, 10 M€ d'emprunt ont été réalisés sur le budget principal, pour le financement de l'ensemble des investissements.

En 2018, tous budgets confondus, GrandAngoulême a réalisé 24 M€ d'emprunt :

- 12 M€ au titre du budget transport pour le financement des équipements et travaux du BHNS,
- 9 M€ pour le financement des investissements du budget principal,
- 3 M€ sur le budget annexe assainissement.

	Encours 1^{er} janvier 2017	Encours 1^{er} janvier 2018	Encours 1^{er} janvier 2019
Budget Principal	36,51 M€	42,33 M€	46,14 M€
Développement économique	6,77 M€	5,36 M€	3,95 M€
Transport	0,00 M€		12,00 M€
Assainissement	17,31 M€	15,74 M€	16,89 M€
Eau potable	0,71 M€	0,62 M€	0,78 M€
TOTAL	61,30 M€	64,05 M€	79,76 M€



B- EVOLUTION DE LA DETTE 2018-2019

1) L'encours de la dette de GrandAngoulême entre le 1^{er} janvier 2018 et 1^{er} janvier 2019 **augmente de 15,71 M€.**

Cette variation de l'encours est liée :

- au remboursement normal des échéances d'emprunt pour un montant de 6,98 M€ en capital,
- aux réalisations d'emprunts nouveaux pour 24 M€,
- à l'intégration de nouveaux contrats de prêts suite à la prise de compétence eau potable sur l'ensemble du territoire de GrandAngoulême et à la dissolution du SMAEPA de Châteauneuf
- aux remboursements anticipés d'emprunts réalisés en 2018.

Le tableau ci-dessous récapitule les variations de l'encours par budget liées à chacun de ces facteurs.

	Encours au 1er janvier 2018	Remboursement du capital	Nouveaux emprunts	Transfert suite à loi Notre (Dissolution /retrait)	Capital remboursé par anticipation	Encours au 1er janvier 2019
Budget Principal	42,33 M€	4,06 M€	9,00 M€		1,13 M€	46,14 M€
Déchets ménagers	0,70 M€	0,41 M€				0,29 M€
Développement économique	5,36 M€	1,41 M€				3,95 M€
Transport	0,00 M€	0,00 M€	12,00 M€			12,00 M€
Assainissement	15,74 M€	1,42 M€	3,00 M€	0,71 M€	1,14 M€	16,89 M€
Eau potable	0,62 M€	0,09 M€		0,25 M€		0,78 M€
TOTAL	64,75 M€	7,39 M€	24,00 M€	0,96 M€	2,27 M€	80,05 M€
TOTAL (Hors Déchets Ménagers)	64,05 M€	6,98 M€	24,00 M€	0,96 M€	2,27 M€	79,76 M€

1.1) Les emprunts réalisés en 2018 concernent les budgets suivants :

Budget principal :

- Emprunt de **5 M€** (crédit reporté de 2017) réalisé auprès de la Banque postale, amortissable sur une durée de 15 ans à taux fixe de 1,30 %.
- Emprunt de **4 M€** réalisé auprès de la Société générale, amortissable sur une durée de 20 ans à taux fixe de 1,54 %. Cet emprunt constitue une part de la consultation de décembre 2018 qui portait sur un montant de 10 M€. Un contrat de prêt complémentaire de 6 M€ sur 20 ans à taux fixe de 1,73 % prévoit une phase de mobilisation jusqu'au 31/12/2019.

Budget transport :

Dans le cadre du financement du projet de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), GrandAngoulême a consulté les différents financeurs et a négocié les emprunts suivants :

- Emprunt de **4 M€** pour le financement du matériel roulant, réalisé auprès de la Société Générale, amortissable sur une durée de 15 ans à taux fixe de 1,33%
- Emprunt de **8 M€** pour le financement des infrastructures, réalisé auprès de la Banque postale, amortissable sur une durée de 30 ans à taux fixe de 1,76%

- Emprunt de **8,5 M€** pour le financement des infrastructures, réalisé auprès de Arkéa Banque (groupe Crédit Mutuel), amortissable sur une durée de 30 ans à taux fixe de 1,89%. Cet emprunt comporte une phase de mobilisation jusqu'au 30 juin 2019.
- Emprunt de **4 M€** pour le financement des infrastructures, réalisé auprès de la Caisse des dépôts et consignations (Banque des territoires), amortissable sur une durée de 40 ans basé sur le taux du livret A plus une marge de 0,75 %. Cet emprunt comporte une phase de mobilisation de 4 ans, soit jusqu'au 30 décembre 2022.
- Emprunt de **4 M€** pour le financement des infrastructures, réalisé auprès de la Caisse des dépôts et consignations (Banque des territoires), amortissable sur une durée de 25 ans, basé sur le taux du livret A plus une marge de 0,60 %. Cet emprunt comporte une phase de mobilisation de 4 ans soit jusqu'à juin 2023.

A ce jour, seuls les 2 premiers contrats ont fait l'objet de versement de fonds.

Budget assainissement:

- Emprunt de **3 M€** réalisé auprès de la Société générale, amortissable sur une durée de 20 ans à taux fixe de 1,52%.
- Dans le cadre de la dissolution du Syndicat mixte d'assainissement et d'eau potable de Châteauneuf, un emprunt de **850 000 €** réalisé en 2012 auprès du Crédit Agricole Charente Périgord pour financer les travaux d'assainissement de Sireuil et amortissable sur une durée de 25 ans et à taux fixe de 4,64 % est transféré à GrandAngoulême. L'encours de cet emprunt au 1^{er} janvier 2019 s'élève à 706 812,34 €.

Budget Eau potable:

- La prise de compétence Eau potable sur la totalité du territoire a entraîné le retrait des communes d'Asnières sur Nouère, Balzac, Brie, Champniers, Jauldes, Marsac et Vindelle du Syndicat d'eau potable Nord Ouest Charente. Un emprunt de **350 000 €** a été réalisé en 2011 auprès du Crédit Agricole Charente Périgord pour financer les travaux de l'usine de Brie amortissable sur une durée de 20 ans et à taux fixe (4,19 %) est transféré à GrandAngoulême. L'encours de cet emprunt au 1^{er} janvier 2019 s'élève à 250 660,10 €.

1.2) Suite à la fusion de 2017, GrandAngoulême a récupéré un nombre important de contrats de prêt. Après une étude réalisée en collaboration avec la société TAELYS, société de conseil en gestion de dette et après consultation des différents partenaires financiers de l'agglomération, GrandAngoulême a procédé au remboursement anticipé de certains emprunts dont les taux d'intérêts étaient relativement élevés. Le remboursement anticipé global porte sur un encours de **2,27 M€**.

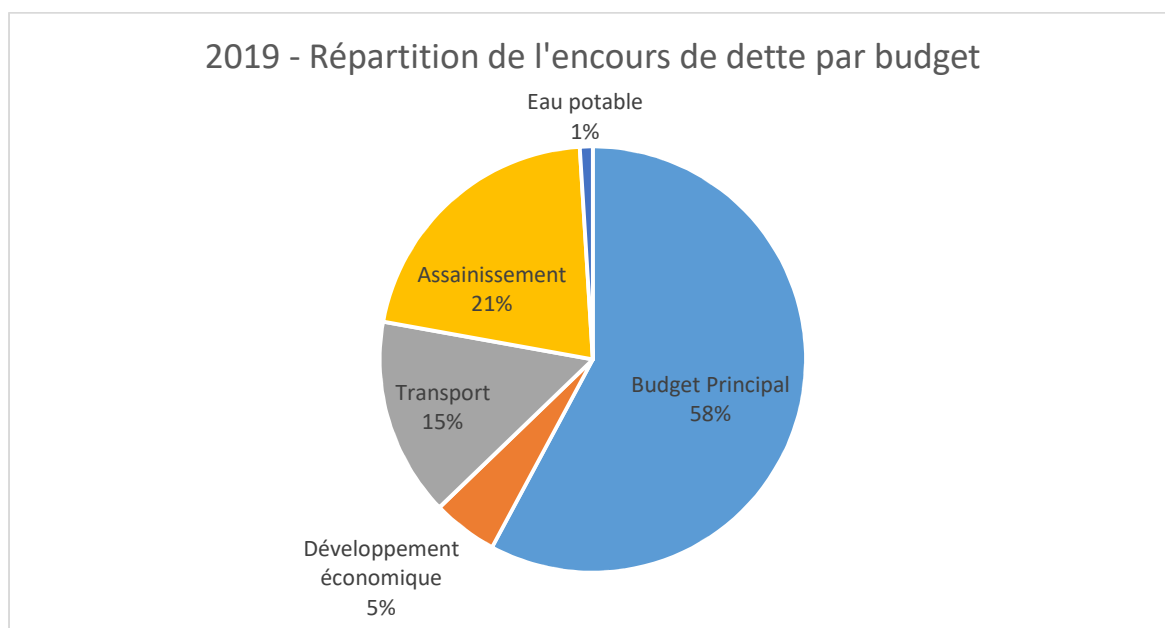
Prêteur	N° contrat	Montant initial emprunt	Taux initial	Capital remboursé par anticipation	Montant indemnit�
CRCA	70000287618	600 000,00 €	4,64%	197 367,86 €	21 263,10 €
CRCA	70000393310	320 000,00 €	4,95%	125 917,67 €	13 630,59 €
CRCA	70001118038	500 000,00 €	4,03%	218 996,89 €	23 370,62 €
CRCA	70001741940	500 000,00 €	4,28%	258 348,69 €	27 677,76 €
CRCA	70002070683	400 000,00 €	3,95%	218 925,39 €	23 333,80 €
CRCA	70002568088	208 000,00 €	4,65%	112 969,63 €	12 172,48 €
Budget principal				1 132 526,13 €	121 448,34 €
CRCA	70005619520	500 000,00 €	5,20%	395 000,00 €	42 923,33 €
CRCA	70005586346	500 000,00 €	4,70%	423 477,45 €	45 664,99 €
CRCA	70006783129	136 000,00 €	3,76%	104 865,15 €	11 143,67 €
CRCA	70006154253	325 000,00 €	LEP+1,24	216 666,60 €	6 500,00 €
Budget assainissement				1 140 009,20 €	106 231,99 €
TOTAL				2 272 535,33 €	227 680,32 €

C- ANALYSE DE LA DETTE au 1^{er} janvier 2019

1) L'encours global de la dette au 1^{er} janvier 2019 s'élève à 80 M€.

Il convient de retraiter ce montant. En effet les emprunts destinés notamment aux investissements liés à la collecte des déchets ont été réalisés antérieurement à 2012 sur le budget principal, avant la création d'un budget annexe spécifique. Le budget annexe Déchets ménagers intègre le remboursement d'une partie de la dette correspondant à ce financement. Il s'agit de la dernière année de retraitement de l'encours global de la dette de GrandAngoulême.

1.1) Après retraitement l'encours s'élève à **79,76 M€** et se répartit comme suit :

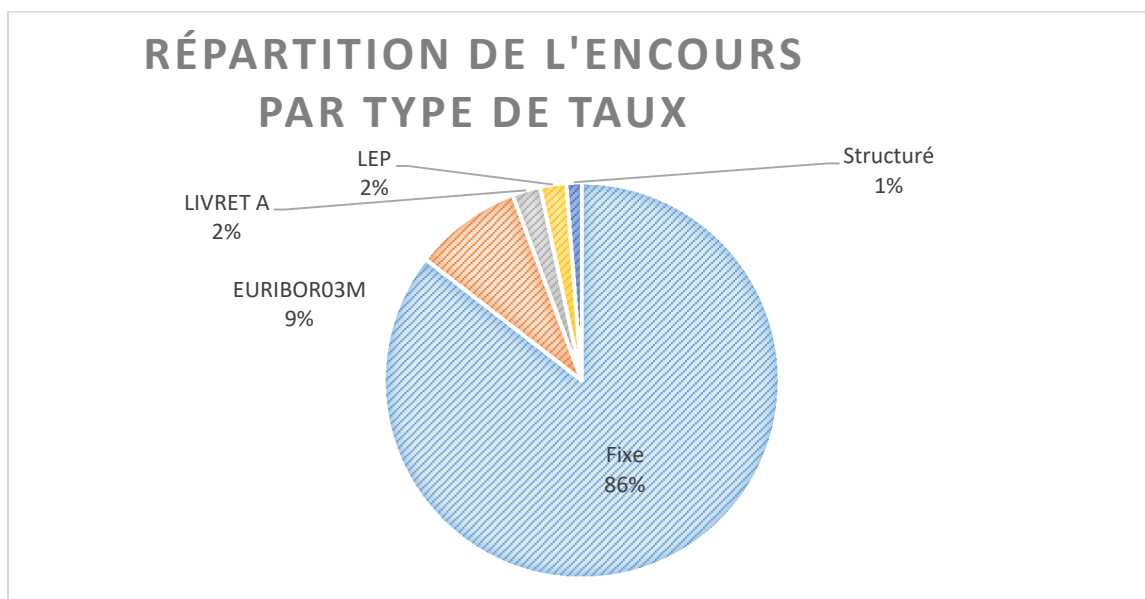


1.2) L'encours de dette de GrandAngoulême est composée de 93 contrats de prêts dont 98,70% sont classifiés 1A selon la charte Gissler.

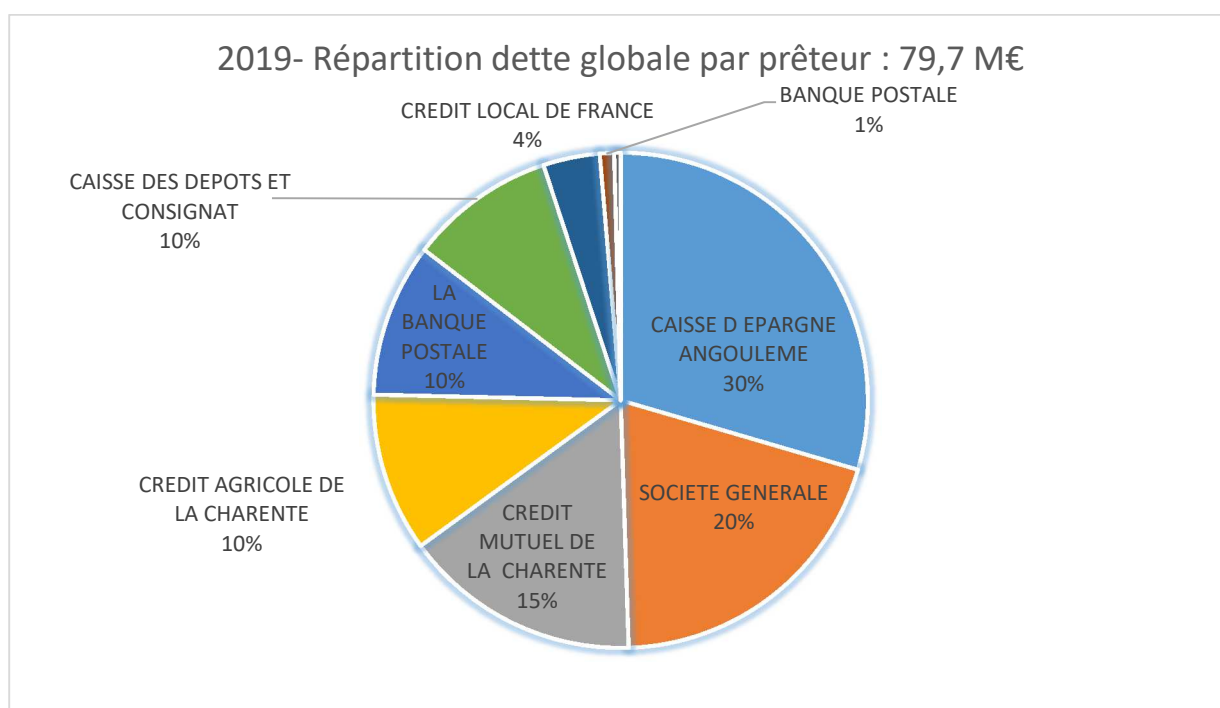
Un contrat de prêt est dit structuré : il a été réalisé en 2006 auprès de la Caisse d'épargne pour un montant de 5 M€. Il est classifié E3 et la structure de taux est la suivante : taux fixe à 2,98 % si (CMS 20 ans – CMS1 an supérieur ou égale à 0,40 % sinon 6,80% - 5* (CMS 20 ans – CMS1 an). Cette structure de taux ne présente pas de risque particulier actuellement. L'encours au 1^{er} janvier 2019 de ce contrat s'élève à 1 M€.

Le taux d'endettement moyen s'établit au 1^{er} janvier 2019 à 2,07 % contre 2,60 % en 2018. Il ressort à 2,12 % sur les emprunts à taux fixe qui représentent 86 % de l'encours, à 1,64 % sur les taux révisables et 2,98 % sur le structuré.

	Encours au 01/01/2019
Budget Principal	46 133 348,72 €
Développement économique	3 950 768,54 €
Transport	12 000 000,00 €
Assainissement	16 893 546,61 €
Eau potable	783 473,41 €
	79 761 137,28 €

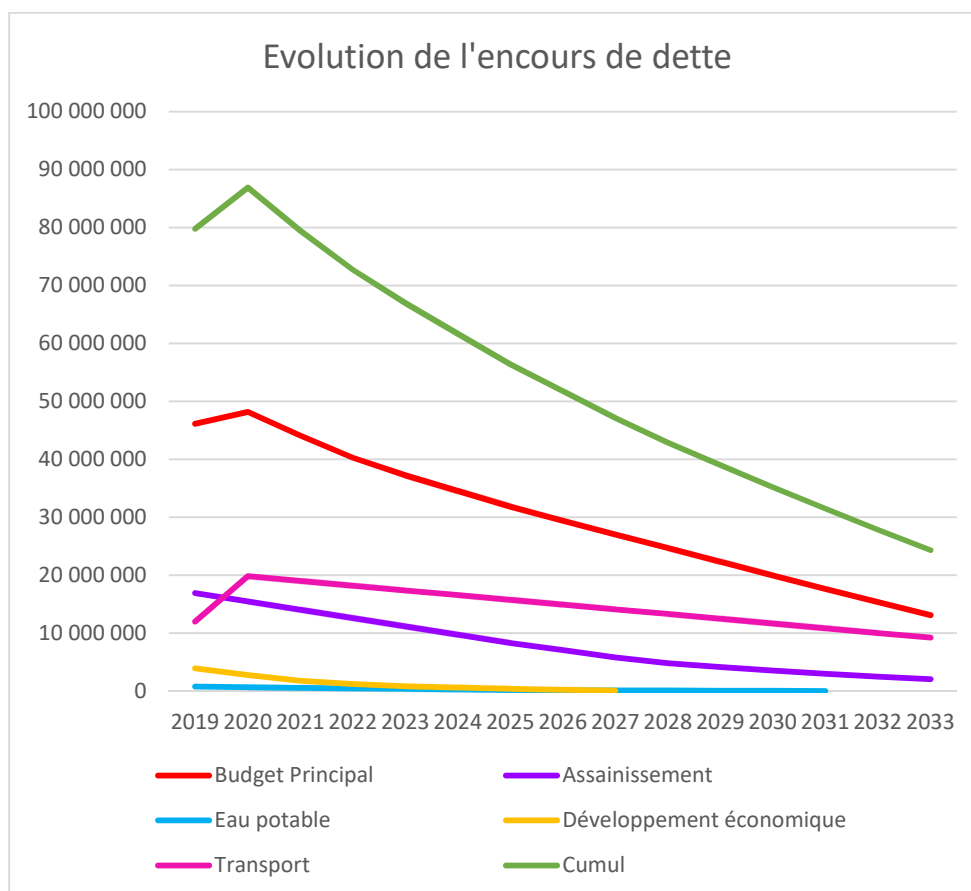


1.3) La répartition de l'encours par prêteur au 1^{er} janvier 2019 est la suivante :



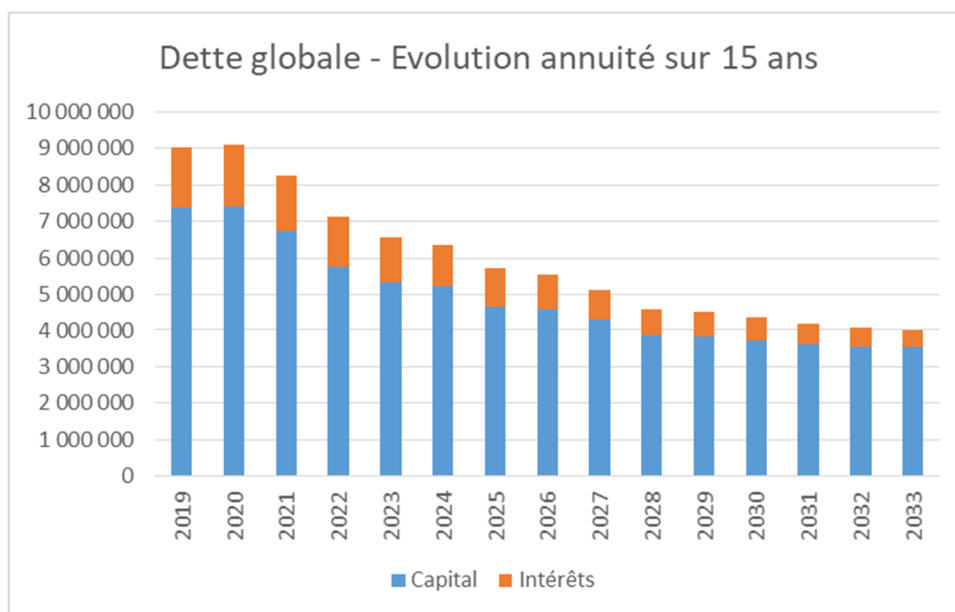
PRÊTEUR	ENCOURS	%
CAISSE D'EPARGNE ANGOULEME	23,55 M€	30
SOCIETE GENERALE	15,93 M€	20
CREDIT MUTUEL DE LA CHARENTE	12,37 M€	16
CREDIT AGRICOLE DE LA CHARENTE	8,27 M€	10
LA BANQUE POSTALE	8,00 M€	10
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNAT	7,62 M€	10
CREDIT LOCAL DE FRANCE	2,95 M€	4
BANQUE POSTALE	0,74 M€	1
A.F.B.A.G.	0,34 M€	0

1.4) Le profil d'amortissement de la dette de GrandAngoulême est essentiellement trimestriel à capital constant. L'évolution de l'encours global sur les quinze années à venir est présentée dans le graphique suivant :



	Principal	Assainissement	Eau potable	Economie	Transport	CUMUL
ANNÉE	ENCOURS	ENCOURS	ENCOURS	ENCOURS	ENCOURS	ENCOURS
2019	46 133 348,72	16 893 546,61	783 473,41	3 950 768,54	12 000 000,00	79 761 137,28
2020	48 196 464,35	15 449 950,53	677 245,51	2 740 010,38	19 825 000,00	86 888 670,77
2021	44 094 377,78	14 008 991,25	573 428,87	1 776 678,39	19 008 333,34	79 461 809,63
2022	40 254 665,26	12 574 506,29	468 961,92	1 223 346,39	18 191 666,68	72 713 146,54
2023	37 260 538,08	11 147 056,23	363 817,42	820 014,39	17 375 000,02	66 966 426,14
2024	34 512 628,98	9 720 307,69	257 966,98	596 682,18	16 558 333,36	61 645 919,19
2025	31 810 854,70	8 304 466,97	151 380,80	416 683,50	15 741 666,70	56 425 052,67
2026	29 380 829,90	7 066 395,75	132 324,79	236 684,82	14 925 000,04	51 741 235,30
2027	27 031 027,23	5 825 710,84	112 470,33	56 686,14	14 108 333,38	47 134 227,92
2028	24 678 045,59	4 801 190,87	91 783,97		13 291 666,72	42 862 687,15
2029	22 321 815,93	4 151 129,49	70 230,85		12 475 000,06	39 018 176,33
2030	19 962 267,73	3 536 296,68	47 774,65		11 658 333,40	35 204 672,46
2031	17 622 573,87	2 999 639,59	24 377,54		10 841 666,74	31 488 257,74
2032	15 350 382,45	2 490 020,27			10 025 000,08	27 865 402,80
2033	13 076 655,20	2 021 909,52			9 208 333,42	24 306 898,14

L'évolution prévisionnelle de l'annuité globale de la dette de GrandAngoulême est la suivante :



ANNÉE	CAPITAL	INTÉRÊT	ANNUITÉ
2019	7 372 466,51	1 677 836,19	9 050 302,70
2020	7 426 861,14	1 691 816,39	9 118 677,53
2021	6 748 663,09	1 520 135,19	8 268 798,28
2022	5 746 720,40	1 369 490,67	7 116 211,07
2023	5 320 506,95	1 244 335,88	6 564 842,83
2024	5 220 866,52	1 133 808,68	6 354 675,20
2025	4 683 817,37	1 029 089,34	5 712 906,71
2026	4 607 007,38	934 829,53	5 541 836,91
2027	4 271 540,77	841 743,29	5 113 284,06
2028	3 844 510,82	765 660,65	4 610 171,47
2029	3 813 503,87	697 806,64	4 511 310,51
2030	3 716 414,72	630 952,95	4 347 367,67
2031	3 622 854,94	567 143,31	4 189 998,25
2032	3 558 504,66	505 566,38	4 064 071,04
2033	3 556 715,19	445 627,36	4 002 342,55

D- LA DETTE 2019 PAR BUDGET

1) L'annuité prévisionnelle de la dette par budget est la suivante :

BP 2019	Capital	Intérêts	Annuité
Budget Principal	3 936 884,37 €	767 603,17 €	4 704 487,54 €
Déchets ménagers	282 876,97 €	11 315,07 €	294 192,04 €
Développement économique	1 210 758,16 €	105 273,75 €	1 316 031,91 €
Transport	675 000,00 €	273 790,31 €	948 790,31 €
Assainissement	1 455 798,29 €	517 435,44 €	1 973 233,73 €
Eau potable	106 227,90 €	30 344,29 €	136 572,19 €
TOTAL	7 667 545,69 €	1 705 762,03 €	9 373 307,72 €
TOTAL (Hors DM)	7 384 668,72 €	1 694 446,96 €	9 079 115,68 €

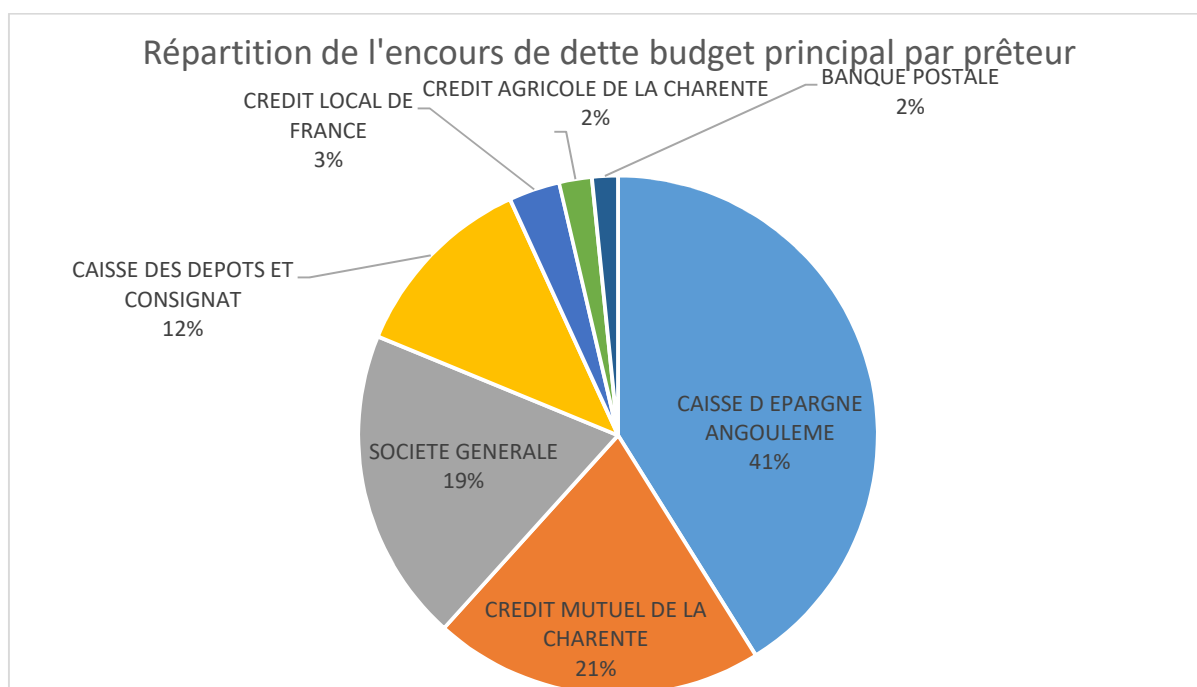
LE BUDGET PRINCIPAL

L'encours de dette du budget principal au 1^{er} janvier 2019 s'établit à 46,133 M€ et se compose de 25 lignes de prêts.

Le taux moyen de l'encours de dette est estimé à 1,75 % pour 2019. L'encours est composé à 83 % de taux fixe, 15 % de taux variable, les 2 % restant correspondent à un emprunt structuré dont les anticipations actuelles ne présentent pas de risque particulier.

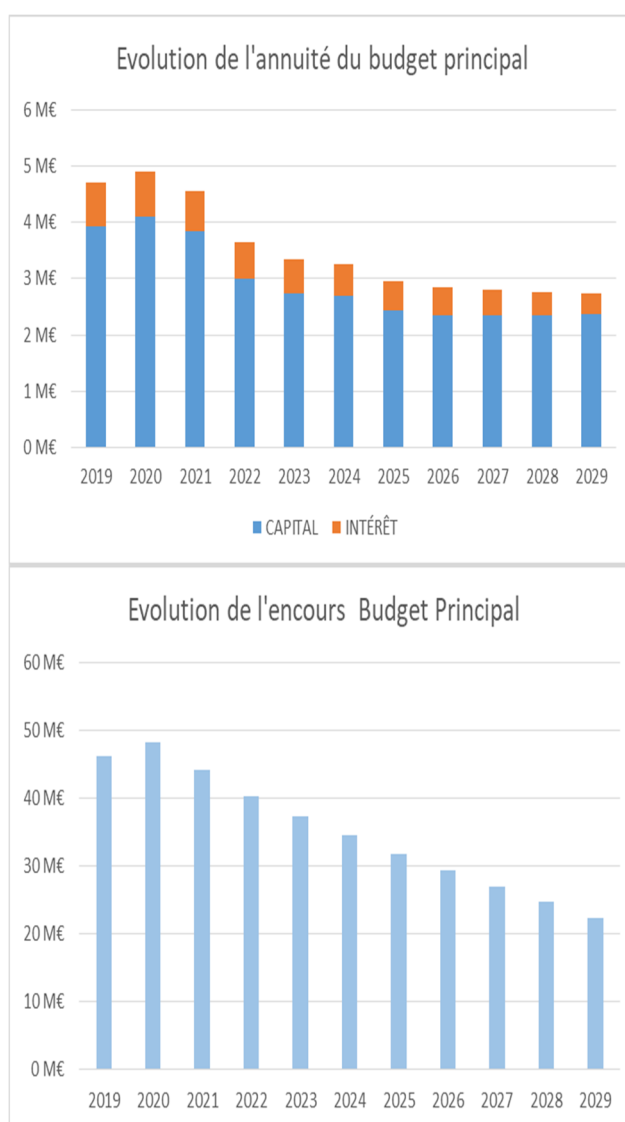
Le taux d'intérêt appliqué pour les échéances de l'emprunt structuré tient compte de l'écart entre le CMS 20 ans et le CMS1. Cet emprunt s'éteint en 2021. L'encours au 1^{er} janvier est de 1 M€.

La durée résiduelle moyenne de l'encours est de 19 ans et se répartit entre 7 prêteurs.



Hors recours à de nouveaux emprunts, l'évolution de l'encours et de l'annuité de la dette actuelle du budget principal sur les 10 prochaines années sont les suivantes :

ANNÉE	ENCOURS	ANNUITÉ	CAPITAL	INTÉRÊT
2019	46,13 M€	4,70 M€	3,94 M€	0,77 M€
2020	48,20 M€	4,91 M€	4,10 M€	0,80 M€
2021	44,09 M€	4,56 M€	3,84 M€	0,72 M€
2022	40,25 M€	3,65 M€	2,99 M€	0,65 M€
2023	37,26 M€	3,35 M€	2,75 M€	0,61 M€
2024	34,51 M€	3,27 M€	2,70 M€	0,56 M€
2025	31,81 M€	2,95 M€	2,43 M€	0,52 M€
2026	29,38 M€	2,84 M€	2,35 M€	0,49 M€
2027	27,03 M€	2,80 M€	2,35 M€	0,45 M€
2028	24,68 M€	2,77 M€	2,36 M€	0,41 M€
2029	22,32 M€	2,74 M€	2,36 M€	0,38 M€

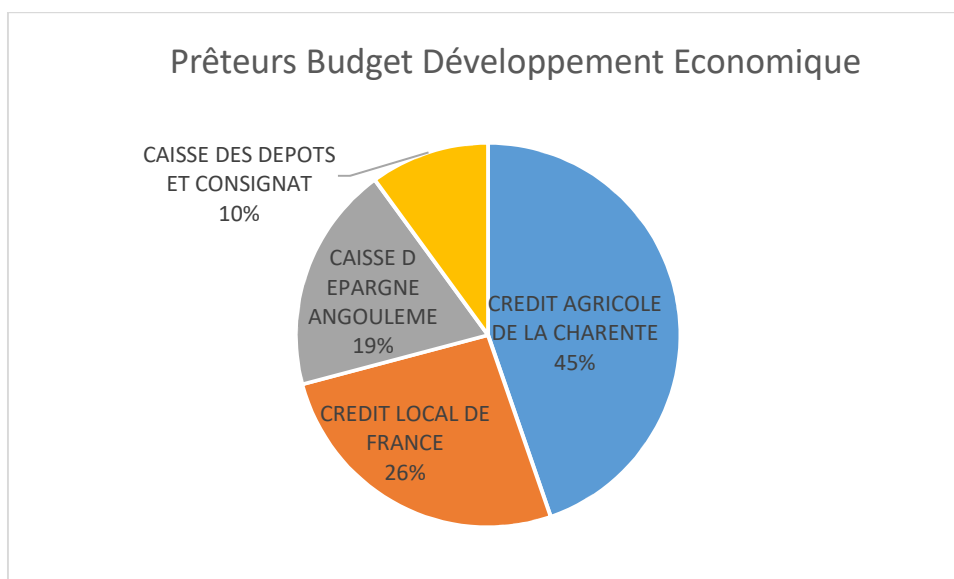


LE BUDGET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

L'encours de dette du budget annexe Développement économique au 1^{er} janvier 2019 s'établit à 3,95 M€ et se compose de 7 lignes de prêts.

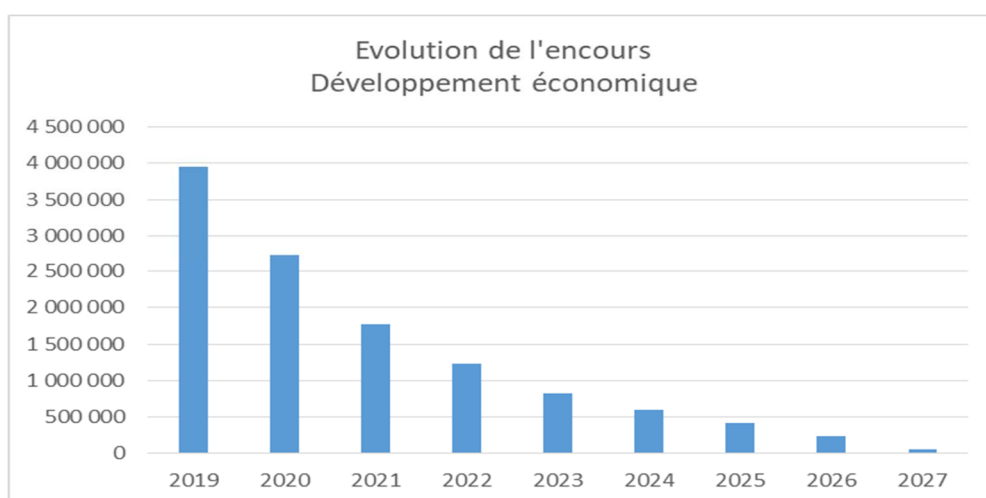
Le taux moyen de l'encours de dette est estimé à 2,93 % pour 2019. L'encours est composé à 52 % de taux fixe et 48 % de taux variable.

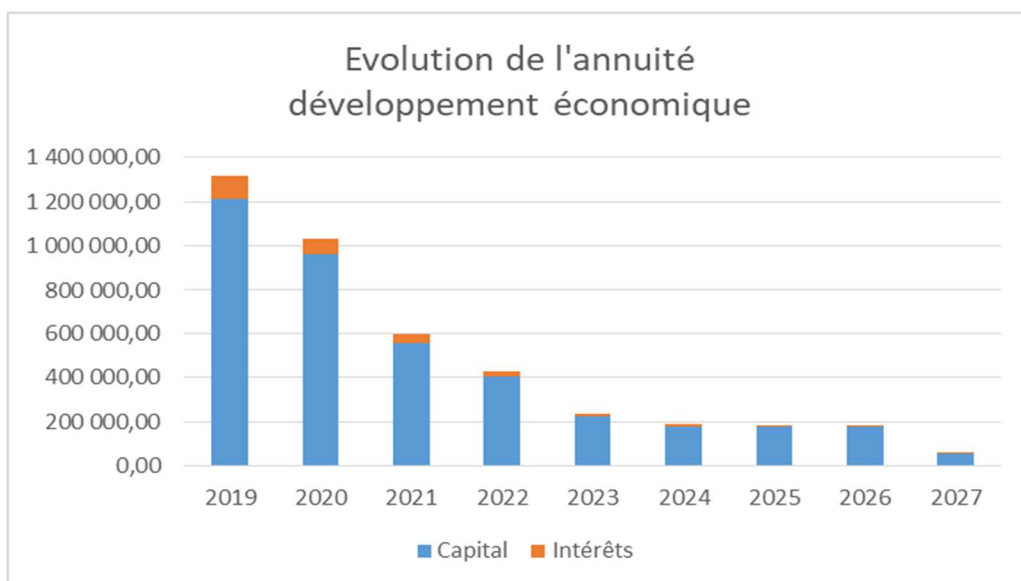
La durée résiduelle moyenne de l'encours est de 5 ans et se répartit entre 4 prêteurs.



Hors recours à de nouveaux emprunts, l'évolution de l'encours et de l'annuité de la dette actuelle du budget annexe développement économique sur les prochaines années sont les suivantes :

ANNÉE	ENCOURS	ANNUITÉ	CAPITAL	INTÉRÊT
2019	3 950 768,54	1 316 031,91	1 210 758,16	105 273,75
2020	2 740 010,38	1 032 612,47	963 331,99	69 280,48
2021	1 776 678,39	596 009,47	553 332,00	42 677,47
2022	1 223 346,39	428 344,11	403 332,00	25 012,11
2023	820 014,39	237 996,85	223 332,21	14 664,64
2024	596 682,18	190 582,35	179 998,68	10 583,67
2025	416 683,50	186 982,37	179 998,68	6 983,69
2026	236 684,82	183 382,40	179 998,68	3 383,72
2027	56 686,14	57 027,91	56 686,14	341,77



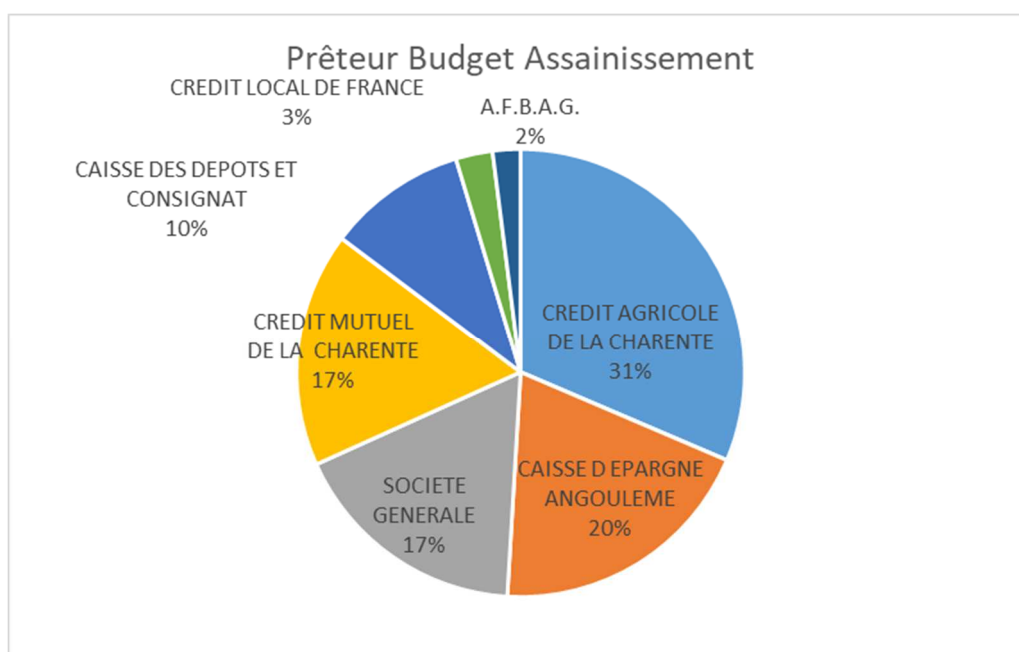


LE BUDGET ASSAINISSEMENT

L'encours de dette du budget annexe Assainissement collectif au 1^{er} janvier 2019 s'établit à 16,89 M€ et se compose de 55 lignes de prêts.

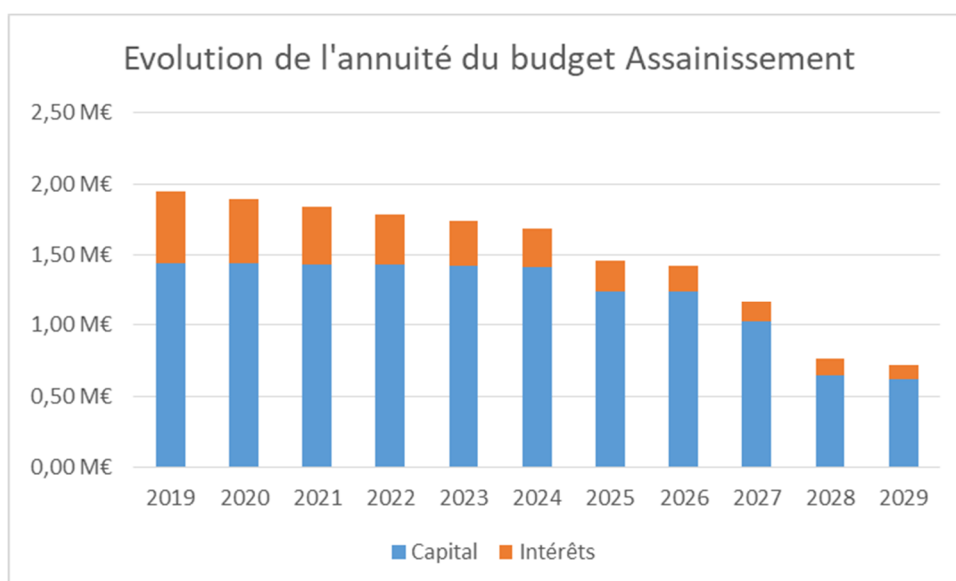
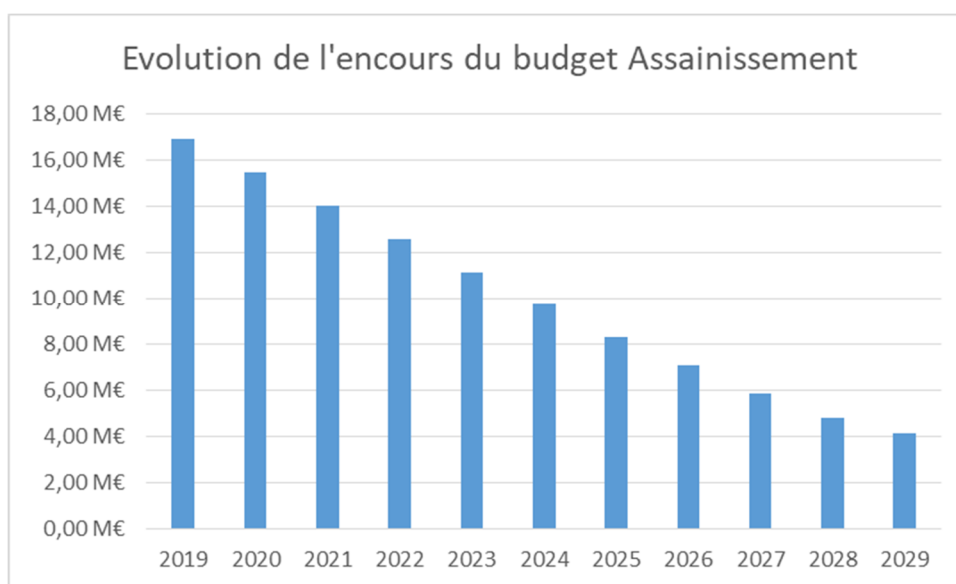
Le taux moyen de l'encours de dette est estimé à 3 % pour 2019. L'encours est composé à 80 % de taux fixe et 10 % de taux variable.

La durée résiduelle moyenne de l'encours est de 13 ans et se répartit entre 7 prêteurs.



Hors recours à de nouveaux emprunts, l'évolution de l'encours et de l'annuité de la dette actuelle du budget annexe assainissement sur les 10 prochaines années sont les suivantes :

ANNÉE	ENCOURS	ANNUITÉ	CAPITAL	INTÉRÊT
2019	16,89 M€	1,94 M€	1,44 M€	0,50 M€
2020	15,45 M€	1,90 M€	1,44 M€	0,45 M€
2021	14,01 M€	1,84 M€	1,43 M€	0,41 M€
2022	12,57 M€	1,79 M€	1,43 M€	0,36 M€
2023	11,15 M€	1,74 M€	1,43 M€	0,31 M€
2024	9,72 M€	1,68 M€	1,42 M€	0,27 M€
2025	8,30 M€	1,46 M€	1,24 M€	0,22 M€
2026	7,07 M€	1,42 M€	1,24 M€	0,18 M€
2027	5,83 M€	1,17 M€	1,02 M€	0,14 M€
2028	4,80 M€	0,77 M€	0,65 M€	0,12 M€
2029	4,15 M€	0,72 M€	0,61 M€	0,10 M€

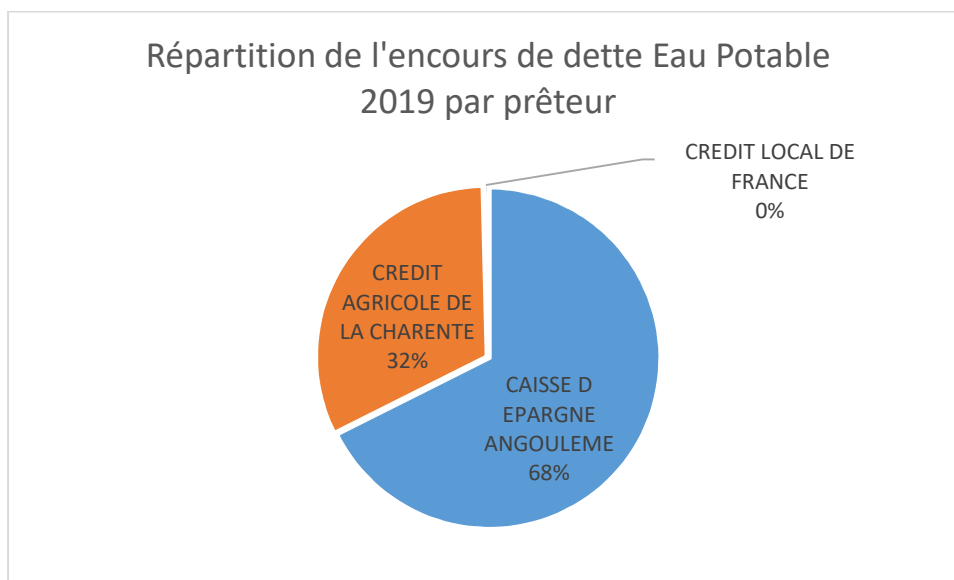


LE BUDGET EAU POTABLE

L'encours de dette du budget annexe Eau Potable au 1^{er} janvier 2019 s'établit à 783 K€ et se compose de 3 lignes de prêts.

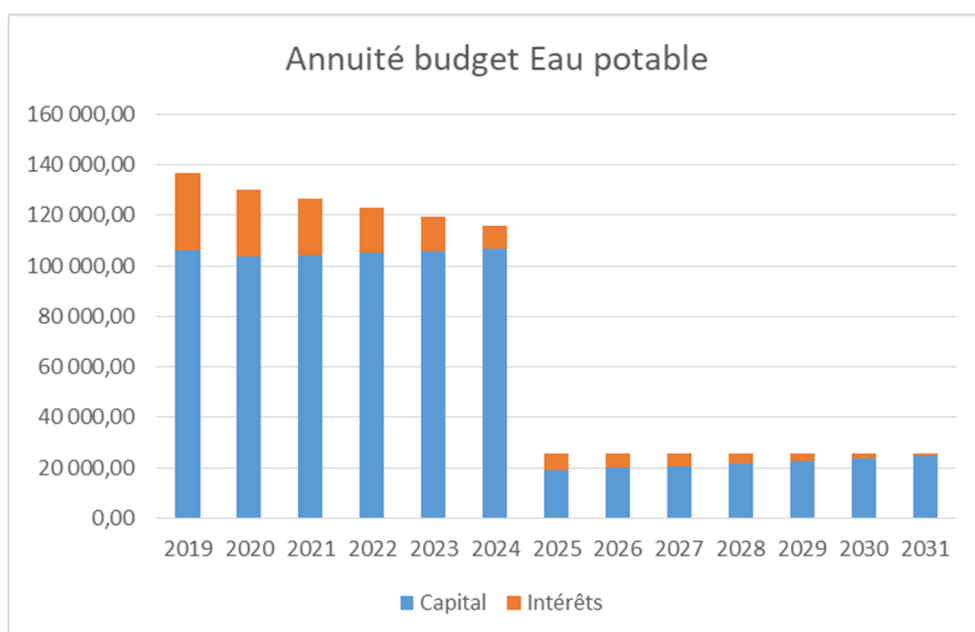
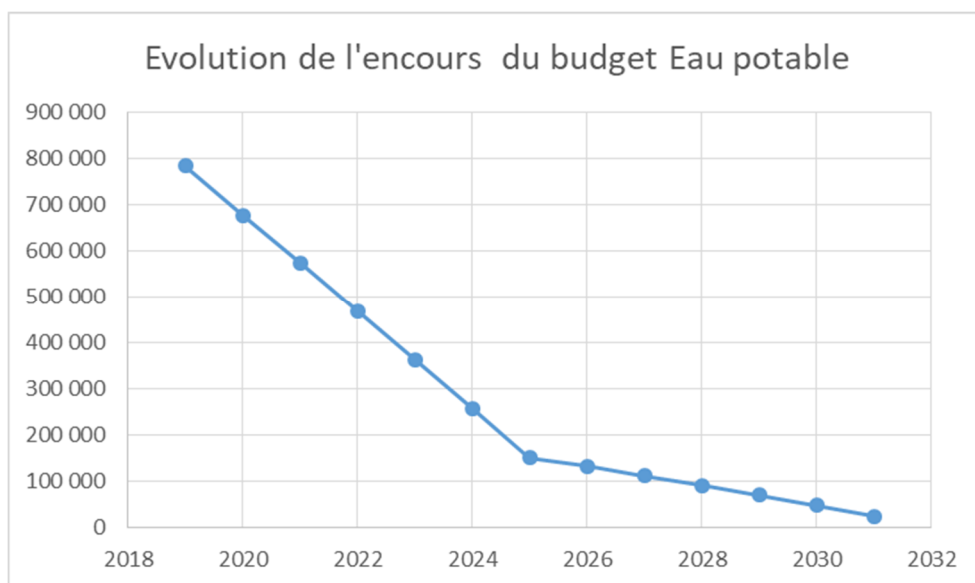
Le taux moyen de l'encours de dette est estimé à 4 % pour 2019. L'encours est composé à 100 % de taux fixe.

La durée résiduelle moyenne de l'encours est de 8 ans et se répartit entre 3 prêteurs.



Hors recours à de nouveaux emprunts, l'évolution de l'encours et de l'annuité de la dette actuelle du budget annexe eau potable sur les prochaines années sont les suivantes :

ANNÉE	ENCOURS	ANNUITÉ	CAPITAL	INTÉRÊT
2019	783 473,41	136 572,19	106 227,90	30 344,29
2020	677 245,51	129 866,62	103 816,64	26 049,98
2021	573 428,87	126 370,08	104 466,95	21 903,13
2022	468 961,92	122 873,56	105 144,50	17 729,06
2023	363 817,42	119 377,03	105 850,44	13 526,59
2024	257 966,98	115 880,72	106 586,18	9 294,54
2025	151 380,80	25 398,87	19 056,01	6 342,86
2026	132 324,79	25 398,87	19 854,46	5 544,41
2027	112 470,33	25 398,87	20 686,36	4 712,51
2028	91 783,97	25 398,87	21 553,12	3 845,75
2029	70 230,85	25 398,87	22 456,20	2 942,67
2030	47 774,65	25 398,87	23 397,11	2 001,76
2031	24 377,54	25 398,96	24 377,54	1 021,42



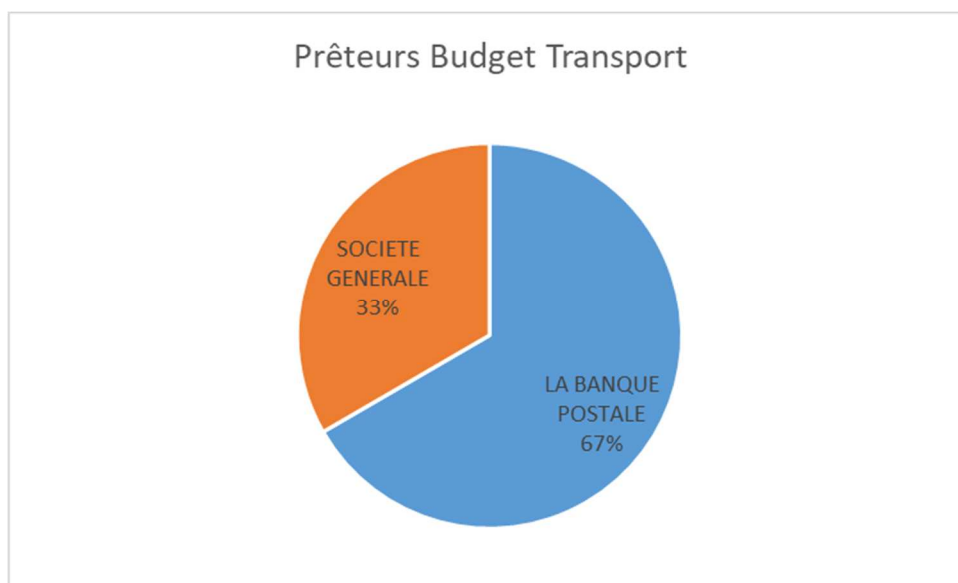
LE BUDGET TRANSPORT

L'encours de dette du budget annexe transport au 1^{er} janvier 2019 s'établit à 12 M€ et se compose de 2 lignes de prêts.

Comme indiqué précédemment dans les cadre des travaux du BHNS, 3 autres contrats de prêts pour un montant de 16,5 M€ ont été négociés mais non encore mobilisés. Un emprunt de 8,5 M€ signé auprès d'ARKEA Banque sera réalisé au plus tard en juin 2019. Les échéances 2019 liées à ce prêt ont été prévues au budget primitif. Deux contrats de prêts de 4 M€ chacun, négociés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations ou Banque des Territoires, prévoient des phases de mobilisation jusqu'à 4 ans. Aucun crédit n'est prévu pour ces contrats en 2019.

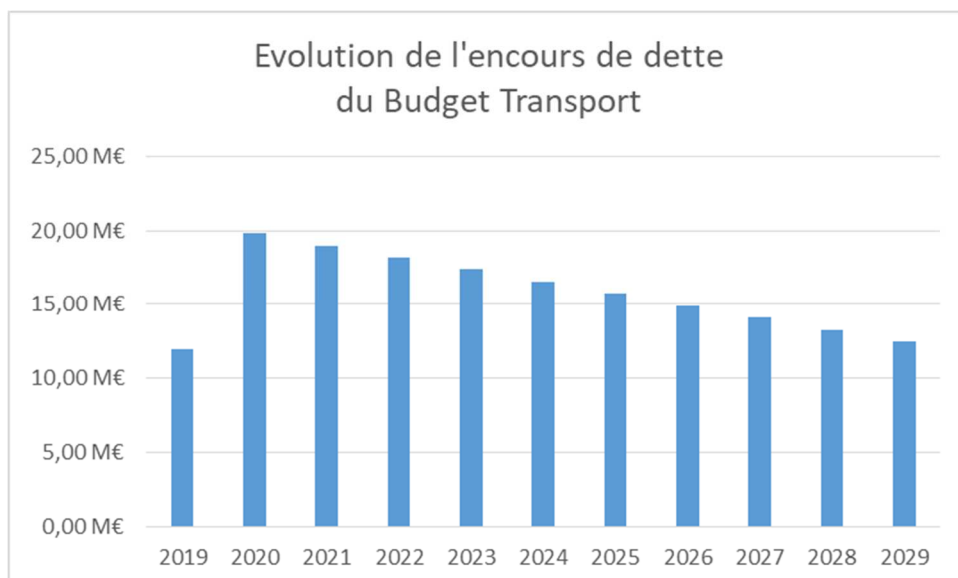
Le taux moyen de l'encours de dette est estimé à 1,73 % pour 2019. L'encours est composé à 100 % de taux fixe.

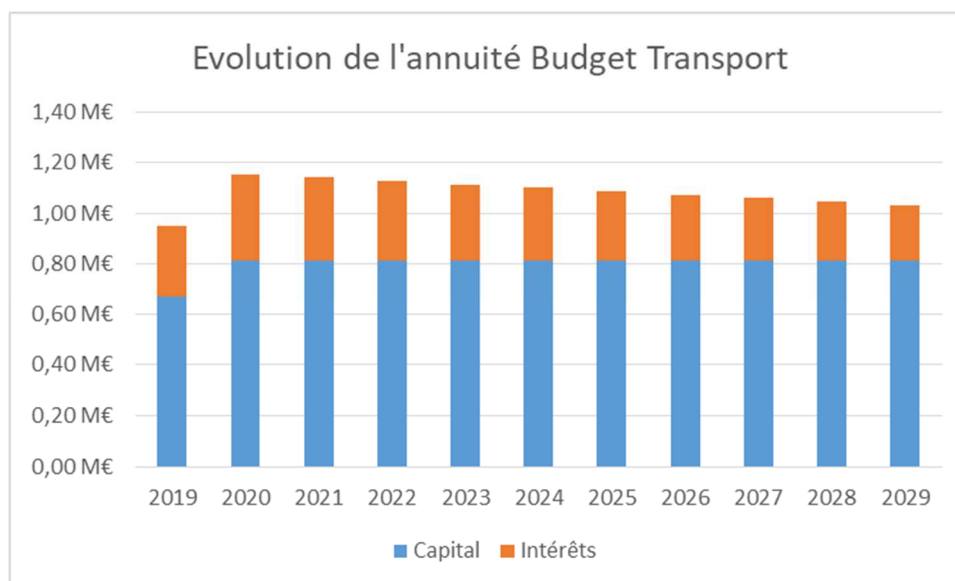
La durée résiduelle moyenne de l'encours est de 25 ans et se répartit entre 2 prêteurs.



Hors mobilisation de nouveaux emprunts, l'évolution de l'encours et de l'annuité de la dette actuelle du budget annexe transport sur les 10 prochaines années sont les suivantes :

ANNÉE	ENCOURS	ANNUITÉ	CAPITAL	INTÉRÊT
2019	12,00 M€	0,95 M€	0,68 M€	0,27 M€
2020	19,83 M€	1,16 M€	0,82 M€	0,34 M€
2021	19,01 M€	1,14 M€	0,82 M€	0,33 M€
2022	18,19 M€	1,13 M€	0,82 M€	0,31 M€
2023	17,38 M€	1,12 M€	0,82 M€	0,30 M€
2024	16,56 M€	1,10 M€	0,82 M€	0,28 M€
2025	15,74 M€	1,09 M€	0,82 M€	0,27 M€
2026	14,93 M€	1,07 M€	0,82 M€	0,26 M€
2027	14,11 M€	1,06 M€	0,82 M€	0,24 M€
2028	13,29 M€	1,05 M€	0,82 M€	0,23 M€
2029	12,48 M€	1,03 M€	0,82 M€	0,22 M€





E - BESOIN D'EMPRUNT EN 2019

1) A long terme

Les inscriptions d'autorisation d'emprunt, nécessaires à l'équilibre des différents budgets de GrandAngoulême pour financer les investissements prévu au budget primitif 2019 sont les suivantes :

	Emprunt reporté	Besoin nouveau	Cumul
Budget Principal	6,00 M€	7,24 M€	13,24 M€
Déchets ménagers	-	-	-
Développement économique	-	6,13 M€	6,13 M€
Transport	12,50 M€	7,73 M€	20,23 M€
Assainissement	-	3,48 M€	3,48 M€
Eau potable	-	-	-
TOTAL	18,50 M€	24,58 M€	43,08 M€

GrandAngoulême pourrait s'endetter au maximum d'environ 43 M€ en 2019 pour le financement de l'ensemble de son programme d'investissement. Bien entendu, le recours à l'emprunt dépendra des réalisations de dépenses d'investissement et le recours à l'emprunt sera limité au strict nécessaire.

Comme il indiqué lors des orientations budgétaires, pour l'exercice 2019, il est préconisé de tendre vers un profil de dette privilégiant des emprunts sans risque (1A sur l'échelle de la charte Gissler) en conservant une part de taux fixe globale d'au minimum 66 % et permettant de combiner la sécurité des taux fixes avec la flexibilité offertes par les taux variables, dans un contexte où les taux restent encore bas.

2) A court terme

Par ailleurs, les activités représentatives de SPIC (Services publics industriels et commerciaux) font l'objet de comptes de dépôts de fonds séparés de celui du budget principal, sans aucune fongibilité. Aussi, en fonction des calendriers des travaux menés et de l'échéancement des paiements et des tombées de recettes, des besoins ponctuels de trésorerie peuvent apparaître.

Afin de faire face à ces besoins ponctuels de trésorerie et afin de ne pas recourir trop tôt dans l'année aux levées d'emprunt, il conviendrait de pouvoir recourir à une ligne de trésorerie susceptible d'être appelée sur l'ensemble des budgets de GrandAngoulême. Le montant de cette ligne de trésorerie ne sera pas supérieur à 10 M€ et sera ajusté au plus juste en fonction des conditions offertes à la collectivité.

Vu l'avis favorable de la commission Finances et responsabilités sociétales du 26 mars 2019,

Sur la base de l'ensemble des éléments présentés,

Je vous propose :

DE PRENDRE ACTE des éléments du rapport sur la gestion de la dette de GrandAngoulême présentés ci-dessus ;

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à procéder, sous les conditions précitées à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements, dans la limite des crédits prévu aux différents budgets pour l'année 2019 ;

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à négocier et souscrire une ligne de trésorerie dans la limite d'un montant maximum de 10 M€.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 15 avril 2019	<u>Affiché le :</u> 15 avril 2019